

CORREZE
DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE

Secrétariat Général

IS/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 124

Arrêté portant approbation de la donation par Madame Pascale DURINA de documents et d'un lot de disques

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°58 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Hélène DESCHAMPS, Quatrième adjoint,
- Considérant que la donation de documents et d'un lot de disques a été proposée à la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines par Madame Pascale DURINA demeurant 53, avenue Jean Jaurès à MALEMORT (19360),
- Considérant que cette donation permet de compléter les fonds documentaires du Pôle Accordéons,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation par Madame Pascale DURINA des documents et lots de disques suivants ayant appartenu à Madame Madeleine Arlette DUCHANEL, mère de la donatrice :

- 4 disques 45 Tours dont un double,
- 2 disques 78 Tours,
- 75 disques 33 Tours dont 14 doubles albums,
- 1 coffret de 4 disques 33 Tours
- 1 coffret de 5 disques 33 Tours
- 2 pochettes albums 33 Tours
- 1 partition
- 1 magazine « Corrèze Magazine - Spécial Tourisme et Vacances : « Jean Ségurel », 1964
- 1 carte postale de Jean Ségurel

Cette donation, d'une valeur totale de 1 635 €, est vouée à intégrer les fonds documentaires de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de la Ville de Tulle.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Madame Pascale DURINA.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 08 JUL. 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 08 JUL. 2026

AD 124-19062026



TULLE, le 19 juin 2026

Le Maire-Adjoint,

Hélène DESCHAMPS